

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Cheffe de projet aménagement au département urbanisme et habitat

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département urbanisme et habitat, un emploi de cheffe de projet aménagement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- conduire le projet-processus de l'Hôtel Dieu en mode projet :
 - > coordonner l'ensemble des démarches à développer sur le site
 - > animer les partenariats internes et externes
 - > suivre les études engagées et à engager
 - > préparer la prise en gestion du site
 - > préparer des instances de décision techniques et politiques
 - > assurer une veille sur les expériences d'innovation en lien avec un nouveau modèle de fabrique urbaine prenant en compte le déjà là, le temps long et les occupations transitoires du site et en proposant une ville adaptée aux changements climatiques, sociaux

- assurer la conduite du mandat d'études pour le compte de Nantes Métropole :
 - > assurer le suivi contractuel et financier du mandat d'études
 - > réaliser le suivi et préparation des CAO
 - > être en charge de l'animation et de la préparation des instances techniques et politiques correspondantes
 - > co-animer l'atelier de projet avec le mandataire
 - > assurer la gestion de l'interface avec les directions de Nantes Métropole et Ville de Nantes
- accompagner et donner suite à la démarche EUROPAN
 - > assurer la conduite de l'ensemble des démarches nécessaires à la suite du concours
- piloter le dialogue citoyen
 - > animer pour la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de Nantes la démarche de concertation spécifique au site
 - > analyser et coordonner les sollicitations des citoyens
 - > capitaliser sur les expériences développées
 - > assurer une veille sur les démarches participatives innovantes
- intégrer l'équipe de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet métropolitain, en participant aux instances (réunions de service, réunion de direction élargie, séminaire d'équipe) et contribution aux activités de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme (coopération et entraide)

Décide,

Article 1 : L'emploi de cheffe de projet aménagement au département urbanisme et habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **01 JUL. 2024**

mis en ligne le :

02 JUL. 2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240701-2024_195DEC-AU
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024